



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ETAT DE DROIT EN DANGER

A la suite des propos tenus par le directeur national de la police, Frédéric VEAUX, l'USM réaffirme son attachement intangible tant à l'indépendance de la Justice qu'à la présomption d'innocence, principes fondamentaux de notre Etat de droit. Elle rappelle qu'une mise en examen et un placement en détention provisoire ne constituent qu'une mesure provisoire qui ne préjugent en rien de la culpabilité. La détention répond à des critères légaux, qui s'appliquent à tous, les faits, la personnalité du mis en cause et les circonstances de l'affaire étant pris en considération.

L'Union syndicale des magistrats exprime son soutien sans réserve aux policiers et gendarmes qui œuvrent quotidiennement sur le terrain dans des conditions d'intervention difficiles, notamment lors des récentes émeutes. Les forces de l'ordre sont trop souvent la cible d'agressions, voire perdent la vie dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui est évidemment inadmissible.

Les services de police et la justice coopèrent au quotidien et leurs missions sont essentielles dans un Etat de droit. Ce sont deux maillons indissociables d'une même chaîne pénale, au service des citoyens. Chercher à les opposer, dans une logique de surenchère destructrice, est non seulement stérile mais dangereux et sape les fondamentaux de notre société.

Réclamer une Justice d'exception au bénéfice des policiers est contraire au principe constitutionnel d'égalité devant la loi, cela ne sert que des intérêts partisans et abîme la nécessaire confiance mutuelle entre deux institutions complémentaires. Seules les voies légales de recours permettent un exercice serein de la justice à l'abri de toute pression.

Le président de la République qui vient de s'exprimer à ce sujet n'a pas dit autre chose, en rappelant les principes de notre Etat de droit. Nous partageons cette analyse.

Contact Presse : Cécile Mamelin – c.mamelin@syndicat-usm.fr

18 rue de la Grange batelière – 75009 PARIS – 01 43 54 21 26

À propos de l'USM L'Union Syndicale des Magistrats est le 1er syndicat de magistrats judiciaires. Apolitique, elle défend l'indépendance de la justice et les intérêts matériels et moraux des magistrats. L'USM milite en faveur d'une justice de qualité respectueuse des justiciables. Créée en 1974, elle est présidée par Ludovic Friat. <https://union-syndicale-magistrats.org/>